

JYR/AP/JFL  
AVSD-2024-041

**Rue Bernard Palissy**

Le Maire de Surgères,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,

Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,

Vu l'autorisation d'urbanisme n° DP01743424A0064 accordée par la Mairie de Surgères,

Vu la demande présentée par l'entreprise Bourieau Peinture en date du 28/05/2024, considérant que la pose d'un échafaudage nécessite une réglementation temporaire.

**ARRÊTE**

**Article premier : Prescriptions techniques.**

- La pose d'un échafaudage est autorisé au le n°51 rue Bernard Palissy.
- Il sera veillé à la sécurité des piétons et à la propreté du domaine public.
- Le stationnement est interdit devant le chantier.

**Article deux : Durée de l'occupation**

La présente autorisation est accordée du 03 juin 2024 au 14 juin 2024.

**Article trois : Ouverture de chantier**

Néant.

**Article quatre : Signalisation du chantier - Mesures d'exploitation routière**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**L'éclairage de nuit est obligatoire.**

**Une signalisation devra être mise en place pour inciter les piétons à changer de trottoir.**

**Article cinq : Droits et responsabilités**

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur. Elle ne confère pas de droits réels.

**Article six : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- Bourieau Peinture,
- Le Service de la Police Municipale, pour notification,
- Madame le Responsable du Centre Technique Municipal, pour notification,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 28 mai 2024.

L'Adjoint

Jean-Yves ROUSSEAU.

